



Institut Français des Experts-comptables  
et des Commissaires aux comptes



## L'Annexe



**Guide pratique**

**Avril 2007**

APREI

UNE FORCE POUR VOTRE AVENIR

La meilleure protection “anti-rides”  
pour vous et pour vos proches.

Créée par la profession comptable il y a plus de 10 ans, l'APREI (Association pour la Prévoyance et la Retraite des Entrepreneurs Indépendants) compte plus de 10 000 adhérents soucieux de compléter leur retraite et leur couverture prévoyance dans le cadre fiscal avantageux de la Loi Madelin.

APREI : 139 rue Fg St Honoré - 75008 Paris



C O U R T A G E

Pour tout renseignement, contactez  
notre partenaire La France Assurances  
au 01 58 38 86 86.

## Préambule

Ce guide pratique, élaboré par la commission expertise comptable de l'IFEC, a pour objectif d'aborder de manière très concrète les problématiques principales qui peuvent être rencontrées lors de la rédaction de l'annexe aux comptes annuels.

Il doit permettre au lecteur de répondre à l'essentiel de ses questions, lui fournir des outils pratiques (modèle d'annexe, outil de contrôle...) **téléchargeables sur le site IFEC [www.ifec.fr](http://www.ifec.fr)** et assurer l'établissement d'une information financière fiable, complète et adaptée à chaque entreprise.

L'IFEC a ainsi la volonté de vous accompagner dans votre quotidien, répondant en cela à sa fonction d'institut.

En cette période fiscale pleine d'exigences pour chacun, soyez assurés de mes encouragements.

Marie-Claire Berson,  
Présidente nationale

## Sommaire

» 1. Introduction .....	page 5
• 1.1 Contexte .....	page 5
• 1.2 Rappel des seuils .....	page 5
• 1.3 Notion d'importance significative .....	page 5
2. Tableau des documents à fournir pour établir l'annexe .....	page 6
3. Document de contrôle de l'Annexe .....	page 7
• 3.1 Note sur les principes comptables .....	page 7
• 3.2 Autres informations .....	page 9
• 3.3 Informations nécessaires à l'obtention d'une image fidèle .....	page 14
4. Points particuliers de l'Annexe .....	page 15
• 4.1 Règles sur les actifs .....	page 15
• 4.2 Le cas des engagements de retraite .....	page 15
• 4.3 Point sur le Droit Individuel à la Formation (DIF) .....	page 16
• 4.4 Informations sur les filiales et participations .....	page 16
• 4.5 Lien de l'Annexe avec les changements de méthodes comptables .....	page 17
5. Plan type d'une annexe .....	page 17
• 5.1 Préambule .....	page 17
• 5.2 Événements significatifs et faits caractéristiques .....	page 17
• 5.3 Règles et méthodes comptables .....	page 18
• 5.4 Autres éléments significatifs de l'exercice .....	page 19
• 5.5 Notes sur le bilan actif .....	page 20
• 5.6 Notes sur le bilan passif .....	page 22
• 5.7 Notes sur le compte de résultat .....	page 23
• 5.8 Autres informations .....	page 25
• 5.9 Informations relatives au crédit-bail .....	page 27
6. Spécificité des associations .....	page 29
• 6.1 Éléments à inclure dans les règles et méthodes .....	page 29
• 6.2 Éléments à inclure dans les notes de bilan .....	page 29

# 1. Introduction

## 1.1 Contexte :

Le contenu de l'annexe est défini par diverses dispositions du Code de commerce, de la loi du 30 avril 1983 et du décret du 29 novembre 1983. En vertu de ces textes, l'annexe doit comprendre les informations obligatoires prévues par la loi, ainsi que "toutes les informations d'importance significative sur la situation patrimoniale et financière et sur le résultat de l'entreprise".

## 1.2 Rappel des seuils :

Le contenu des informations prescrites varie selon la taille des sociétés et leur nature. En particulier, **l'annexe simplifiée** peut être utilisée pour toute société lorsque ses comptes annuels ne dépassent pas à la clôture, 2 des 3 critères suivants :

### Personnes morales :

- Présentation simplifiée si 2 des 3 critères ne sont pas dépassés
  - Bilan  $\leq$  3.650.000 Euros
  - CA  $\leq$  7.300.000 Euros
  - Salariés permanents  $\leq$  50
- Modèle de base : dans tous les cas, si 2 des 3 critères précédents sont dépassés.

### Personnes Physiques :

- Les personnes physiques relevant du régime fiscal simplifié n'ont pas l'obligation d'établir une annexe. En revanche, si elles relèvent du régime fiscal réel normal, elles sont soumises aux mêmes obligations que les personnes morales.

## 1.3 Notion d'importance significative :

**L'importance significative** est le principe fondamental qui sous tend le choix des informations à fournir dans l'annexe.

Le CNC rappelle que l'importance significative domine l'ensemble des prescriptions concernant l'annexe.

Le seuil de signification pour juger de l'importance significative est avant tout le fruit d'une appréciation subjective et ne saurait être ramené à une dimension exclusivement quantitative (étude au cas par cas en fonction des particularités de chaque entreprise).

Cependant à titre indicatif sera jugé significatif un poste expliqué ou précisé qui représente entre 5 et 10% du total du bilan, ou quand le montant considéré représente plus de 10% du bénéfice net.

Enfin, une information peut également être significative si elle répond par avance à une question susceptible de se poser à la lecture du bilan ou du compte de résultat...

*Rendez-vous sur notre site : [ww.ifec.fr](http://ww.ifec.fr) afin de télécharger l'ensemble des documents mentionnés dans ce guide (modèle d'annexe type....)*

*Attention : ces documents en ligne constituent un modèle et sont modifiables par les internautes. L'IFEC dégage toute responsabilité quant à l'utilisation ultérieure des documents.*

## 2. Tableau des documents à fournir pour établir l'annexe

Titre annexe	Annexe de base	Annexe simplifiée personne morale	Annexe personne physique régime réel normal
Identification de l'entreprise	x	x	x
Règles et méthodes comptables	x	x	x
Justification et montant des intérêts de capitaux empruntés pour fabriquer une immo inclus dans le coût de production	x	x	x
Montant des engagements en matière de retraite	x	x	x
Ecarts de conversion	x	x	x
Incidence des évaluations fisc. déroгат.	x		
<b>Notes sur le bilan</b>			
Etat de l'actif immobilisé 2054	x	x	x
Réévaluation 2054 bis	x	x	x
Frais de développement immobilisés, fonds commercial	x	x	x
Frais établissement	x		
Etat des amortissements 2055	x	x	x
Etat des provisions 2056	x	x	x
Etat échéances créances et dettes 2057	x	x	x
Dif.d'évaluation sur élém.fongibles.actif circulant	x	x	
Composition du capital social	x	x	
Parts bénéficiaires	x	x	
Obligations convertibles ou échangeables	x		
<b>Notes sur le compte de résultat</b>			
Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	x		
Rémunération des organes de direction, d'administration et de surveillance	x		
Accroiss.et allègem.dette future d'impôts	x		
Engagements financiers	x	x	x
Crédit-bail	x	x	x
<b>Autres informations</b>			
Dettes garanties par des sûretés réelles	x	x	x
Postes concernant les entreprises liées	x	x	
Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	x	x
Consolidation	x	x	
Listes des filiales et participations	x	x	
Effectif moyen	x		
Produits à recevoir	x	x	x
Charges à payer	x	x	x
Charges et produits constatés d'avance	x	x	x
Événements postérieurs à la clôture	x	x	x
Nouveaux instruments financiers	x	x	
Information sur les risques pays	x	x	x
Actions propres rachetées	x		

### 3. Document de contrôle annexe

## ANNEXE SUR LES COMPTES ANNUELS

#### 3.1 Note sur les principes comptables

	Oui	Non	Montant non significatif (préciser)	Réf (le cas échéant)
<i>La note sur les principes comptables comprend-elle :</i>				
<b>1. L'indication que les comptes sont établis conformément au <b>PCG et aux principes généralement admis</b> ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2. La description des principes et méthodes appliqués pour tous les cas où la société a le choix entre plusieurs principes ou méthodes acceptables :</b>				
<b>2.1 Méthode d'évaluation des <b>actifs</b></b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.2 Méthode et durée d'amortissement des <b>immobilisations</b> ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.3 Nature et mode d'amortissement des <b>frais de recherche et développement immobilisés</b>.</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.4 Inclusion des <b>frais financiers</b> dans les valeurs immobilisées ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.5 Méthode d'évaluation des <b>titres de participation</b> et des titres immobilisés de l'activité de portefeuilles (TIAP) ainsi que des provisions correspondantes.</b> Le cas échéant, la valeur d'usage est-elle clairement définie.	_____	_____	_____	_____
<b>2.6 Méthodes comptables retenues pour l'évaluation des opérations et la comptabilisation portant sur les <b>instruments financiers</b>.</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.7 Méthodes <b>d'évaluation des stocks</b> ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.8 Méthode de comptabilisation et d'évaluation des résultats sur <b>contrats à long terme</b> ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.9 Méthode de comptabilisation et d'évaluation des <b>coûts de retraite ou indemnités de départ à la retraite</b> ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.10 Méthode de comptabilisation et d'évaluation des <b>provisions</b> ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>2.11 Autres cas (les citer) ?</b>	_____	_____	_____	_____

## Note sur les principes comptables (suite)

	Oui	Non	Montant non significatif (préciser)	Réf (le cas échéant)
3. La description des principes et méthodes appliqués <b>qui dérogent aux règles du PCG ou aux principes généralement admis</b> ?	_____	_____	_____	_____
4. Les informations complémentaires nécessaires* lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner <b>une image fidèle</b> ?	_____	_____	_____	_____
5. La description et la justification des <b>changements de présentation ou de méthodes d'évaluation</b> d'un exercice à l'autre ?	_____	_____	_____	_____
6. La description des circonstances <b>qui faussent la comparaison de certains chiffres</b> du bilan ou du compte de résultat avec les chiffres correspondants de l'exercice précédent ?	_____	_____	_____	_____
7. Uniquement des indications portant sur <b>les points significatifs</b> ou susceptibles de l'être ?	_____	_____	_____	_____

\* ou une simple mention avec renvoi aux notes sur les postes de bilan ou comptes de résultat où figurent les informations nécessaires.

### 3.2 Autres informations

	Oui	Non	Montant non significatif (préciser)	Réf (le cas échéant)
<i>L'annexe comprend-elle les informations suivantes :</i>				
<b>1. Evénements postérieurs à la clôture</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dans le cas <u>d'événements liés à des conditions existant à la clôture</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <u>principe</u> : les comptes doivent être ajustés et une information donnée en annexe,</li> <li>▶ <u>exception</u> : impact non mesurable : une information est donnée en annexe (nature de l'événement et raison de l'absence d'évaluation).</li> </ul> </li> <li>● Dans le cas <u>d'événements non liés à des événements existant à la clôture</u>, si la continuité d'exploitation est remise en cause, une information <u>doit</u> être donnée en annexe. Dans le cas contraire, cette information, bien que non requise, est cependant souhaitable</li> </ul>				
<b>2. Postes du bilan concernés par un élément imputé à un autre poste</b> (particulièrement: montant des créances et dettes représentées par des effets ou relatives à des sociétés liées) ?	_____	_____	_____	_____
<b>3. Commentaire sur les éléments constitutifs des frais d'établissement, des frais de recherche immobilisés et du fonds commercial ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>4. Commentaire sur la règle d'amortissement des frais de recherche</b>	_____	_____	_____	_____
<b>5. Modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunts ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>6. Précisions sur la nature, le montant et le traitement comptable des produits et charges imputables à un autre exercice</b> (produits constatés d'avance, charges constatées d'avance, produits à recevoir et charges à payer rattachés aux postes de dettes et créances).	_____	_____	_____	_____
<b>7. Motifs des reprises exceptionnelles d'amortissement ?</b>	_____	_____	_____	_____

## Autres informations (suite)

	Oui	Non	Montant non significatif (préciser)	Réf (le cas échéant)
<b>8. Engagements de crédit-bail ?</b>				
L'acquéreur doit donner les détails suivants :				
<b>8.1</b> Valeur des biens à la date du contrat de crédit-bail ?	_____	_____	_____	_____
<b>8.2</b> Montant des redevances de l'exercice ?	_____	_____	_____	_____
<b>8.3</b> Montant des redevances cumulées (à la clôture de l'exercice ou de l'exercice précédent) ?	_____	_____	_____	_____
<b>8.4</b> Dotation théorique aux amortissements de l'exercice ?	_____	_____	_____	_____
<b>8.5</b> Amortissement théorique cumulé (à la clôture de l'exercice ou de l'exercice précédent) ?	_____	_____	_____	_____
<b>8.6</b> Redevances restant à payer (ventilées par échéance - un an et moins, un à cinq ans, plus de cinq ans - et si possible actualisées – indiquer le taux) ?	_____	_____	_____	_____
<b>8.7</b> Prix d'achat résiduel ?	_____	_____	_____	_____
<b>9. Amortissements et provisions :</b>				
● Montants par catégorie ?	_____	_____	_____	_____
<b>10. Etat des mouvements de l'actif immobilisé</b> (valeurs brutes, amortissements et provisions) ?	_____	_____	_____	_____
<b>11. Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>12. Réévaluation :</b> Détail des montants, traitement fiscal de l'écart, mouvements ayant affecté les postes de passif ?	_____	_____	_____	_____
<b>13. Etat des échéances des dettes</b> (un an et moins, un an à cinq ans, plus de cinq ans) <b>et des créances</b> (plus ou moins d'un an) ?	_____	_____	_____	_____
<b>14. Dettes garanties par des sûretés réelles</b> données ?	_____	_____	_____	_____

## Autres informations (suite)

	Oui	Non	Montant non significatif (préciser)	Réf (le cas échéant)
<b>15. Montant des engagements financiers*</b> (avec indication de ceux concernant les dirigeants** et les entreprises liées) par catégorie :				
<b>15.1</b> Effets escomptés non échus ?	_____	_____	_____	_____
<b>15.2</b> Cautionnements, avals et garanties donnés ?	_____	_____	_____	_____
<b>15.3</b> Sûretés réelles consenties ?	_____	_____	_____	_____
<b>15.4</b> Créances à l'exportation mobilisées ?	_____	_____	_____	_____
<b>15.5</b> Engagement de membre de GIE ou SNC ?	_____	_____	_____	_____
<b>15.6</b> Certificats de valeur garantie (lors de l'émission) ? (information à fournir par l'émetteur – sociétés cotées uniquement)	_____	_____	_____	_____
Certificats de Valeur Garantie : information à fournir en annexe par l'émetteur (sociétés cotées)	_____	_____	_____	_____
<b>15.7</b> Autres (préciser)	_____	_____	_____	_____
<b>16.</b> Ecart éventuel entre la valeur comptable des stocks et des valeurs mobilières de placement et leur valeur au dernier prix de marché à la clôture ? (éléments fongibles seulement).	_____	_____	_____	_____
<b>17. Tableau des filiales et participations*</b>				
● Fait-il partie intégrante de l'annexe ?	_____	_____	_____	_____
● Est-il établi conformément au modèle recommandé par le plan comptable ?	_____	_____	_____	_____
● Comprend-il toutes les informations requises sur toutes les sociétés concernées ?	_____	_____	_____	_____
<b>18.</b> Sociétés ayant une activité de portefeuille :				
● valeur estimative du portefeuille de TIAP.	_____	_____	_____	_____
● variation de la valeur du portefeuille de TIAP	_____	_____	_____	_____
<b>19.</b> Composition du capital social	_____	_____	_____	_____
<b>20.</b> Parts bénéficiaires	_____	_____	_____	_____
<b>21. Identité des sociétés établissant des comptes consolidés</b> dans lesquels les comptes annuels de la société sont intégrés globalement ?	_____	_____	_____	_____

\* Crédit-bail : voir question 7 ci-dessus

Retraite : voir question 22 ci-dessous

\*\* Les engagements concernant les dirigeants ne peuvent pas, en général, être jugés non significatifs.

## Autres informations (suite)

	Oui	Non	Montant non significatif (préciser)	Réf (le cas échéant)
<b>22. Immobilisations financières, créances et dettes, charges et produits financiers concernant des entreprises liées ?</b>	_____	_____	_____	_____
<b>23. Engagements en matière de pensions, retraites et autres indemnités</b> (distinguer ceux qui ont été provisionnés et ceux pris au profit des dirigeants) ?	_____	_____	_____	_____
<b>24. Avances accordées aux dirigeants sociaux</b> (les avances aux administrateurs de SA et gérants de SARL sont interdites) ?	_____	_____	_____	_____
Les mentions prévues aux paragraphes 25 à 31 (inclus) ne sont pas applicables à l'annexe simplifiée.				
<b>25. Rémunération des membres des organes d'administration et surveillance</b> (Conseil d'Administration, du Directoire, du Conseil de Surveillance, de la Gérance) au titre de leurs fonctions ?	_____	_____	_____	_____
<b>26. Obligations convertibles ou échangeables</b>	_____	_____	_____	_____
<b>27. Ventilation de la charge d'impôt</b> entre résultat courant et résultat exceptionnel (avec indication de la méthode)	_____	_____	_____	_____
<b>28. Ventilation du chiffre d'affaires*</b> (par secteur d'activité et marché géographique)	_____	_____	_____	_____
<b>29. Effectif moyen ventilé</b> par catégorie	_____	_____	_____	_____
<b>30. Effet sur les résultats et l'actif net de l'application des dispositions fiscales</b>	_____	_____	_____	_____
<b>31. Montant des impôts différés</b> à la clôture (passifs et actifs latents)				
<ul style="list-style-type: none"> <li>● indications en cas d'adoption du régime de <b>l'intégration fiscale</b> notamment :</li> <li>● modalités de répartition de l'impôt ;</li> <li>● différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique en l'absence d'intégration ;</li> </ul>	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____

## Autres informations (suite)

	Oui	Non	Montant non significatif (préciser)	Réf (le cas échéant)
<p><b>32. Nouveaux instruments financiers.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>état des positions (globales ou résiduelles) à la date de clôture ventilé par type de risques (risque de taux ventilé par échéance, risque de change ventilé par devises et risque sur actions) et par catégorie d'éléments (bilan, hors bilan et positions conditionnelles) ;</li> <li>incidences sur les résultats (sur les sociétés ayant des interventions significatives).</li> </ul>	_____	_____	_____	_____
<p><b>34. Informations sur les risques pays</b></p> <p>Une information permet-elle de chiffrer l'incidence de ces crises sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le résultat de l'exercice (en terme de baisse de l'activité sur les marchés locaux, de ralentissement du courant d'affaires réalisé avec ces pays, d'incidence du cours des devises, etc.) ;</li> <li>le bilan : en terme d'évaluation des actifs (immobilisations, stocks, créances) et des titres de filiales situées dans ces pays,</li> <li>le cas échéant la méthode de conversion utilisée en cas d'hyperinflation</li> </ul> <p>Y a-t-il mention des informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le nombre et la valeur des actions propres détenues à la fin de l'exercice ainsi que les mouvements intervenus au cours de l'exercice tant aux comptes de VMP que de titres immobilisés.</li> <li>la provision qui serait constatée le cas échéant sur les titres rachetés en vue de leur annulation et inscrits au compte 2772 s'ils étaient évalués à la clôture en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice.</li> </ul>	_____	_____	_____	_____

### 3.3 Informations nécessaires à l'obtention d'une image fidèle

	Oui	Non	Réf
<p>1. Le bilan et le compte de résultat, reflètent-ils bien la situation et le résultat économique de la société ?</p> <p>2. La présentation du bilan et du compte de résultat est-elle conforme au plan comptable ?</p> <p>En particulier les postes suivants comportent-ils la ventilation prévue par les textes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● immobilisations corporelles,</li> <li>● stocks et en-cours,</li> <li>● produits et charges exceptionnelles,</li> <li>● les provisions et amortissements apparaissent-ils distinctement ?</li> </ul> <p>3. Si non :</p> <p>3.1 Y aurait-il lieu de déroger aux règles du PCG ?</p> <p>3.2 L'annexe comprend-elle les informations nécessaires pour permettre au lecteur d'apprécier la véritable situation et résultat réel de la société ?</p> <p>4. La situation et le résultat reflétés par la liasse de consolidation diffèrent-ils sensiblement de ceux que font ressortir les comptes sociaux ?</p> <p>5. Si oui :</p> <p>5.1 Y aurait-il lieu de déroger aux règles du PCG pour l'établissement des comptes sociaux ?</p> <p>5.2 L'annexe comprend-elle les informations nécessaires pour permettre au lecteur d'apprécier la véritable situation et le résultat réel de la société ?</p> <p>6. D'autres informations seraient-elles nécessaires pour que les comptes donnent une image fidèle ?</p> <p>7. Lorsque certaines informations sont considérées comme trop peu significatives pour être communiquées, cela est-il justifié dans nos dossiers ?</p> <p>8. L'annexe est-elle présentée avec clarté et en adéquation avec le rapport de gestion?</p> <p>Si certaines indications prévues en matière d'information sur les filiales et participations et de ventilation du chiffre d'affaires sont omises en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation, l'annexe fait-elle mention du caractère incomplet des informations données et de la justification de leur non-communication ?</p>			

## 4. Points particuliers

### 4.1 Règles sur les actifs :

Les nouvelles règles issues des règlements sur les actifs et les amortissements ont modifié le contenu de l'information à mentionner en annexe. Ces nouvelles informations concernent : les immobilisations corporelles et incorporelles, les stocks, la dépréciation et les amortissements.

En effet, avec la convergence du PCG avec les IFRS au niveau des actifs notamment, il y a eu une multiplication des méthodes préférentielles et des dérogations par rapport aux principes de base. Ces possibilités de choix permettent d'aboutir à des comptes individuels et un résultat comptable très différents, d'où l'obligation renforcée d'indiquer clairement dans l'annexe le choix sur l'option retenue.

Il conviendra ainsi d'indiquer dans l'annexe l'option retenue dans les comptes annuels pour le traitement comptable des éléments ci-dessous :

- Frais de constitution et de premier établissement
- Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission
- Frais de développement
- Frais accessoires d'acquisition des immobilisations : droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes
- Activation ou pas du coût des emprunts
- Simplification PME pour les immobilisations non décomposables
- Traitement des composants de seconde catégorie

### 4.2 Le cas des engagements de retraite :

L'article L. 123-13 du code de commerce et le PCG (art. 531-2/9) prescrivent que soit indiqué dans l'annexe l'ensemble des engagements de retraite (pensions, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires) des membres ou associés du personnel de l'entreprise et de ses mandataires sociaux. Par ailleurs, les entreprises peuvent décider d'inscrire au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à tout ou partie de ces engagements.

#### » Informations à fournir :

**Pour la CNCC**, compte tenu du caractère le plus souvent significatif des sommes en cause et de l'option laissée aux entreprises quant à leur comptabilisation, il est nécessaire d'indiquer dans l'annexe :

- le montant total des engagements accompagné des principales hypothèses de calcul,
- la justification de la comptabilisation seulement d'une partie de ces engagements, et toute information complémentaire significative telle que :
  - le montant des engagements concernant les dirigeants,
  - le poids relatif des engagements par rapport au total des charges
  - l'échéance des engagements provisionnés ou non, comme pour les créances et les dettes

Le Conseil National de la Comptabilité recommande de fournir des informations importantes :

- Méthode de comptabilisation des écarts actuariels ;
- Description générale des descriptifs du régime ;

- Rapprochement des actifs et passifs comptabilisés au bilan, y compris notamment la valeur actualisée à la date de clôture, de l'engagement non couvert et celle de l'engagement totalement ou partiellement couvert ;
- Rapprochement montrant les mouvements au cours de l'exercice du passif (ou de l'actif) net comptabilisé au bilan ;
- Pour un certain nombre d'éléments la charge totale comptabilisée dans le compte de résultat ainsi que le poste du compte de résultat dans lequel ils apparaissent ;
- Rendement effectif des actifs du régime, aussi bien que du rendement effectif de tout droit à remboursement comptabilisé à l'actif ;
- Montants compris dans la juste valeur des fonds (actifs du régime) ;
- Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture comprenant, le cas échéant : les taux d'actualisation, les taux de rendement attendus des actifs du régime, les taux attendus d'augmentation des salaires,

Pour les régimes à cotisations définies, sont à donner dans l'annexe le montant des cotisations comptabilisées en charges et le montant des cotisations relatives à ses principaux dirigeants.

#### 4.3 Point sur le Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Une information sur le DIF doit, si elle est significative, être donnée en annexe :

- sur le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés (et figurant dans les attestations annuelles adressées aux salariés) ;
- avec indication du volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

#### 4.4 Informations sur les filiales et participations :

Toute société commerciale ayant des filiales ou des participations doit, quelle que soit sa taille, se soumettre à 2 obligations :

- donner la liste des filiales et participations dans l'annexe de ses comptes individuels ;
- établir un tableau des filiales et participations et l'annexer au bilan.

##### ▶ **Contenu de la liste des filiales et participations :**

Cette liste, selon le PCG, comprend les sociétés dans lesquelles la société établissant la liste détient au moins 10% des actions.

Le contenu de cette liste (relative aux comptes individuels) est fixé par l'article 24-11 du décret du 29 novembre 1983 : 3 éléments doivent être indiqués pour chacune des filiales et participations :

- Montant des capitaux propres,
- Part de capital détenue directement ou par prête-nom,
- Montant du résultat du dernier exercice clos

##### ▶ **Contenu du tableau des filiales et participations :**

Le contenu est fourni par le modèle du PCG. Il diffère selon que l'entreprise présente ou non des comptes consolidés :

Pour les sociétés ne présentant pas de comptes consolidés, 9 informations obligatoires (pour les titres représentant au moins 1% du capital) doivent être indiquées :

- capitaux propres :
  - capital
  - réserves

- quote-part de capital détenu ;
- résultat du dernier exercice clos ;
- valeur comptable nette et brute des titres détenus ;
- prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés ;
- montant des cautions et avals donnés par la société ;
- chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé ;
- dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice.

» **Dans la pratique :**

Dans un souci de simplification, l'entreprise pourra présenter un seul document dans l'annexe des comptes individuels (regroupant les informations de la liste et du tableau)

#### 4.5 Les changements de méthodes comptables :

Le PCG impose explicitement une information en annexe dans le cas d'un changement de méthode comptable. En effet, il précise (art. 531-1/4), en intégrant l'avis CNC n°97-06, que doivent être fournies toutes les informations nécessaires à leur compréhension, notamment sa justification et les effets sur les résultats et les capitaux propres des exercices précédents en cas d'application rétrospective, sur les résultats de l'exercice en cas d'application prospective.

» **Description et justification des changements de méthodes intervenus au cours de l'exercice**

Une information sera donnée dans la première partie de l'annexe réservée aux « Référentiel, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes, faits caractéristiques ». Cette information portera sur la description du changement de méthode intervenu, sa justification et son impact global sur les comptes.

» **Information comparative**

Lorsque des changements de méthodes ont été effectués, des comptes pro forma des exercices antérieurs présentés sont établis suivant la nouvelle méthode. Toutefois, si le changement de méthode n'a pas d'impact significatif, l'entreprise peut se dispenser de comptes pro forma. L'annexe devra toutefois en faire mention.

## 5. Plan type d'une annexe

Le document ci-après fournit un modèle type d'annexe de base ; ce modèle peut être amendé en fonction des informations nécessaires à une bonne lecture des états financiers.

### 5.1 Préambule :

L'exercice social clos le ..... a une durée de ..... mois.

L'exercice précédent clos le ..... avait une durée de ..... mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de ..... €.

Le résultat net comptable est un bénéfice (une perte) de ..... €.

### 5.2 Evénements significatifs et faits caractéristiques :

- Changement de méthode ou d'estimation et impact
- Abandon de créances

- Evènements postérieurs
- Litiges (social, fiscal, ....)
- Opération sur le capital
- Réévaluation réalisée
- Evolution de la structure financière (emprunt, capital, endettement)
- Information sur l'activité
- Perte de la moitié du capital
- Signature d'une convention d'intégration fiscale
- Etc

» **Changement de méthodes** : Conformément au paragraphe 1.1.2-1 du Comité d'urgence CNC 2005-D l'entreprise a opté pour le passage aux actifs 2005 selon la méthode prospective qui consiste à déterminer les nouveaux plans d'amortissement (durées d'utilisation restant à courir et mode) des immobilisations non décomposables, à partir des valeurs nettes comptables, constatées au bilan d'ouverture à la date de première application du règlement.

L'impact du changement de méthode provoque une diminution de la dotation aux amortissements de ..... sur l'exercice. Cette diminution provient essentiellement de durées d'amortissement techniques légèrement plus longues que les durées d'amortissement comptables antérieures.

### 5.3 Règles et méthodes comptables :

Les comptes ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

» **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires) ou à leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Le coût de production représente le coût d'achat des matières premières consommées augmenté des frais directs ou indirects de production.

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner. Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisations ne sont pas inclus (ou sont inclus) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

» **Frais de recherche et frais de développement** : Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées (ou ont été activées).

» **Amortissement et dépréciation de l'actif** : Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

» **Stocks** : Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

» **Créances** : Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

» **Opérations en devises** : Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

» **Provisions pour risques et charges** : Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

» **Indemnité de fin de carrière** : En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les engagements de retraite actuellement comptabilisés dans les livres de la société ..... utiliser la méthode (à préciser).

» **Droits individuels à la formation**

Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

#### 5.4 Autres éléments significatifs de l'exercice :

» **Capitaux propres** : Bien que les capitaux propres de la société soient négatifs au ....., la société est dans la capacité de faire face à l'ensemble de ses engagements et bénéficie du soutien du groupe.

## 5.5 Notes sur le bilan actif :

### » Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Dépréc.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
<b>TOTAL</b>				

Frais de recherche et de développement

Explication sur les différents projets, leur évaluation et leur durée d'amortissement

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

#### ● Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

#### ● Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>				

● **Détail des immobilisations et amortissements en fin de période**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds de commerce				
Logiciels info				
Agent cons. sol. autres				
Agenc.bat industr				
Agencement batiment industr				
Agencement batiment adminis				
Mat. industriel				
Outillage industr.				
Agencement aménagement				
Mat trspt				
Mat. informatique				
Mat. bureau				
Mobilier				
Immos en cours				
<b>TOTAL</b>				

▶▶ **Etat des créances**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance			
<b>TOTAL</b>			

▶▶ **Provisions pour dépréciation**

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>					

● **Evaluation des éléments fongibles**

	Valeur comptable	Valeur de marché
Stock de matières premières		
Valeurs mobilières		

▶▶ **Informations complémentaires sur le bilan actif**

Ecart de conversion actif au.....: euros.

## 5.6 Notes sur le bilan passif

### » Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

### » Provision pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit sur la période :

Libellés	Montant à l'ouverture	Report à nouveau	Dotations de l'exercice	Reprise pour utilisation	Reprise pour non utilisation	Montant à la clôture
Provisions pour risques techniques						
Provisions pour risques de change						
Autres provisions						
Provisions pour pensions						
Provisions pour restructuration						
<b>TOTAL</b>						

### » Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>				

» **Dettes représentées par des effets de commerce**

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	

» **Charges à payer par poste du bilan**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. De crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	

5.7 Notes sur le compte de résultat :

» **Ventilation du chiffre d'affaires**

Répartition sectorielle et géographique du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

	Exercice			Exercice		
	France	Export	Total	France	Export	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>			<b>0</b>			<b>0</b>
Vente de marchandises			0			0
Production de biens			0			0
Production de services			0			0

» **Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

	Avant IS	Impôt théorique	Report déficitaire à imputer	Impôt dû	Résultat net	
					Théorique	Comptable
Résultat Courant						
Résultat exceptionnel						
Total						

La charge d'impôt de l'année de ..... € correspond au paiement

» **Accroissements et allègements de la dette future d'impôts**

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non déduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
<b>TOTAL</b>		

» **Composantes du résultat financier**

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

	Net
<b>Produits financiers</b>	
Produits financiers de participations	
Produits des Autres Valeurs Mobilières et créances de l'A.I.	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises Fin. sur provisions et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cession de V.M.P.	
<b>Charges financières</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	

► **Tableaux relatifs aux produits et charges exceptionnels**

Le résultat exceptionnel peut se décomposer de la manière suivante :

	Net
<b>Produits exceptionnels</b>	
Sur opérations de gestion	
<i>Boni sur levée option crédit bail</i>	
<i>Autres</i>	
Sur opérations en capital	
<i>Produits de cession des éléments d'actif</i>	
<i>Autres</i>	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
<i>Reprises sur provisions</i>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Sur opérations de gestion	
<i>Autres</i>	
Sur opérations en capital	
<i>Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés</i>	
<i>Autres</i>	
Dotations aux provisions	
<i>Dotations aux provisions pour risques</i>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	

5.8 Autres informations :

► **Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

► **Effectif moyen**

Catégories de salariés	Salariés	Intérimaires
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL		

► **Identité société-mère consolidant les comptes de la société**

Les comptes de la société sont consolidés par la société .....

▶ **Autres informations complémentaires**

Caution reçue de ..... sur l'ensemble des engagements :  
.....euros.

▶ **Informations complémentaires sur le bilan passif**

Engagements en matière de droits individuels à la formation :

- Droits acquis au titre du DIF : ..... heures
- dont droits non demandés au titre du DIF : ..... heures

▶ **Autres engagements donnés ou reçus**

- Engagements donnés

Société	Cautions Fournisseurs	Emprunt	Intérêts des emprunts restants
<b>TOTAL</b>			

- Engagements reçus

Société	Cautions
<b>TOTAL</b>	

- Dettes garanties par des sûretés réelles

	Emprunts auprès des établissements de crédit
<b>TOTAL</b>	

▶ **Intégration fiscale** : Les résultats de la société sont intégrés fiscalement dans la société .....

Il n'existe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique dont serait redevable la société en l'absence d'intégration.

Les déficits reportables de la société ..... calculés comme si la société était imposée séparément s'élèvent à .....au.....

## 5.9 Informations relatives au crédit-bail :

### » Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

<b>Redevances payées</b>	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs				
Montants de l'exercice				
<b>Sous-total</b>				

<b>Redevances restant dues</b>	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
<b>Sous-total</b>				

<b>Valeur résiduelle</b>	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
<b>Sous-total</b>				

<b>Coût total du crédit-bail</b>	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<b>TOTAL</b>				

### » Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine				
Cumuls des dotations antérieures				
Dotations de l'exercice				
<b>Valeur nette comptable</b>				

» **Eléments concernant les entreprises liées**

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Concernant les entreprises	
	Liées	Avec un lien de participation
Postes du bilan		
Capital souscrit non appelé		
Avces & acptes sur immob. incorporelles		
Avces & acptes sur immob.		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avces et acptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Valeurs mobilières placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emp. & dettes auprès des ét. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avces et acptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immob. et cptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

### » Liste des filiales et participations

Filiales et participations :

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos

## 6. Spécificité des associations

Les particularités de l'annexe relative aux associations conduisent à donner les informations complémentaires indiquées ci-après.

### 6.1 Éléments à inclure dans les règles et méthodes :

Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement
- Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

### 6.2 Éléments à inclure dans les notes de bilan :

#### » Variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Fonds associatifs			
Réserve de trésorerie			
Report à nouveau			
Résultat N-1			
Résultat en instance d'affectation			
Total			

#### » Suivi des dons manuels affectés

Dons manuels affectés	Dons à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Dons restant à engager en fin d'exercice

» **Suivi des legs et donations affectés**

Legs et donations affectés	Legs et donations à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Dons restant à engager en fin d'exercice

» **Analyse du résultat** (cas des secteurs conventionnés)

	Résultat comptable	Excédent	Déficit
Résultat comptable			
Dont part du résultat sur gestion libre			
Dont part du résultat sur gestion conventionnée			

» **Subventions d'investissement**

Montant reçu pendant l'exercice	
Immobilisations financées	

» **Analyse des fonds dédiés**

Subventions de fonctionnement accordées	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice

Partenaire du 61ème et du 62ème congrès  
de l'Ordre des Experts-Comptables



*Au service de la profession  
d'Expert-Comptable...*

*Une équipe compétente qui garantit  
un haut niveau de prestations.*

BPO Services France propose aux cabinets  
d'Expertise-Comptable Français  
l'externalisation de la saisie comptable et de la  
paie sur une plateforme distante sécurisée.

*Libérez du temps pour vos  
collaborateurs et confiez leur des  
missions à forte valeur ajoutée, afin  
que le marché du conseil ne vous  
échappe pas.*



**Rester  
performant  
dans un  
monde en  
mutation**

**Un  
partenariat  
basé sur la  
confiance**

**Des coûts  
maîtrisés et  
adaptés à  
tous vos  
besoins**

**Des  
solutions  
personnalisées  
et  
évolutives**

**BPO Services France,  
une filiale de**



83, rue Yves Montand - Parc 2000  
34000 MONTPELLIER  
Tél./Fax : 04 67 41 11 11  
[www.bposervices.fr](http://www.bposervices.fr)

Direction Générale : Frédéric CHAPON - [fr.chapon@bposervices.fr](mailto:fr.chapon@bposervices.fr)  
Direction Commerciale et Marketing : Brice BLAZY - [bblazy@bposervices.fr](mailto:bblazy@bposervices.fr)  
Direction des Ventes Nord : Alexandre BERTHIER - [aberthier@bposervices.fr](mailto:aberthier@bposervices.fr)

# Comment communiquer efficacement avec les Greffes ?



■ La dématérialisation simplifie la communication avec les Tribunaux de Commerce.

2006 a vu naître la préparation des échanges en ligne. Dès à présent, la dématérialisation totale est en marche.



■ Faites connaître rapidement vos modifications et immatriculations au Registre du Commerce et des Sociétés.

Sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr), il est d'ores et déjà possible de préparer les formalités au Registre du Commerce et des Sociétés (immatriculations et modifications au RCS).

Prochainement, il s'agira de signer, régler et transmettre ces formalités directement en ligne. Elles seront envoyées par Internet aux Greffes concernés, de façon totalement sécurisée grâce à l'utilisation d'un certificat électronique.

Une communication à distance qui représentera un gain de temps et donc des économies pour vous et vos clients.



■ Communiquez plus vite vos demandes en injonction de payer.

Vous pouvez, toujours sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr), accéder au formulaire de demande d'injonction de payer. Il se complète facilement en ligne : il suffit de saisir le numéro de RCS du créancier, s'il y a lieu, et celui du débiteur. Le formulaire se renseigne alors automatiquement des coordonnées correspondantes.

**Les injonctions de payer totalement dématérialisées arrivent !**

La demande, les pièces justificatives, la signature, le paiement et l'envoi seront effectués à distance. Une action encore plus rapide qui permettra d'augmenter d'autant les chances de recouvrer les créances ! Enfin, la dématérialisation du dépôt des comptes interviendra dans le prolongement de ces différentes étapes.



■ Soyez sûr de communiquer les bonnes informations : accédez aux informations légales.

L'ensemble des informations légales sur les entreprises détenues par les Greffes des Tribunaux de Commerce font l'objet de plus de 50 000 actualisations quotidiennes. Ces données correspondent aux enregistrements réalisés sur une journée par les 185 Greffes du territoire national. Les services d'Infogreffe représentent l'unique moyen d'y accéder à distance. Ainsi, les informations que vous et vos clients obtenez sur [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) bénéficient d'une exhaustivité et fraîcheur sans équivalence.



■ Tout savoir sur les changements qui interviennent dans les entreprises qui vous intéressent.

L'e-veille juridique Infogreffe répond à ce besoin. Ce service permet de mettre en place une véritable veille financière, économique et juridique. Jusqu'à 13 domaines de surveillance sont proposés. Pour chacun d'entre eux, dès qu'une modification est enregistrée par le Greffe, une alerte par mail et/ou sms est envoyée à J+1.

La pose de surveillance est GRATUITE, l'utilisation est simple, vous pouvez, dans tous les cas, décider de gérer tout ou partie de ce service pour vos clients.

Pour exemple, entre la publication de deux bilans, en l'absence de chiffres actualisés, être alerté qu'une entreprise a des dettes auprès des organismes publics est essentiel. Mettre sous surveillance les privilèges vous permet d'être averti de la dégradation de la trésorerie d'une entreprise.

Vous avez la garantie de pouvoir communiquer, dans des délais sans équivalence, les évolutions intervenant dans une entreprise.

## Abonnement privilégié à INFOGREFFE : 1<sup>ère</sup> année gratuite\*.

Pour bénéficier de cette offre adressez-nous, avant le 31 mai 2007, un mail à [communication@infogreffe.fr](mailto:communication@infogreffe.fr) en indiquant le code "100% IFEC". Vous obtiendrez le document nécessaire à la validation de votre demande.

**Etre abonné à Infogreffe c'est notamment :**

- régler toutes les commandes par une seule facture mensuelle détaillée et ainsi identifier clairement les commandes faites pour vos clients,
- poser gratuitement des surveillances (jusqu'à 2 000 entreprises surveillées)...

\* hors commandes et envois des documents.

Après un an, si vous souhaitez poursuivre votre abonnement : 90€ TTC/an.

# INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.  
Pour tous renseignements : 0 891 01 11 11 (0,22€ TTC/mn)